



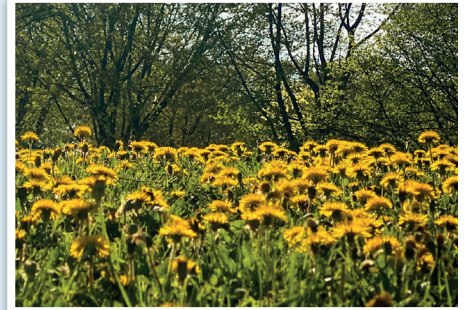
PERSONNEL ENSEIGNANT RÉGULIER RETOUR À L'ÉCOLE D'ORIGINE

Les personnes en surplus d'affectation qui ne se sont pas désistées de leur poste peuvent réintégrer leur école d'origine si un besoin se crée dans leur champ, entre le 1^{er} juin et la séance d'affectation par Internet de la rentrée. Elles doivent répondre au critère « capacité » et avoir fait connaître leur intention par écrit à la direction d'école, **au plus tard le 15 juin** (date limite pour les demandes de retour à l'école d'origine).



● **Frédéric Pilon, conseiller**

L'AIR DU TEMPS



© Alliance

CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Je vous convie à l'Assemblée générale annuelle, rencontre importante dans la vie démocratique de l'Alliance.

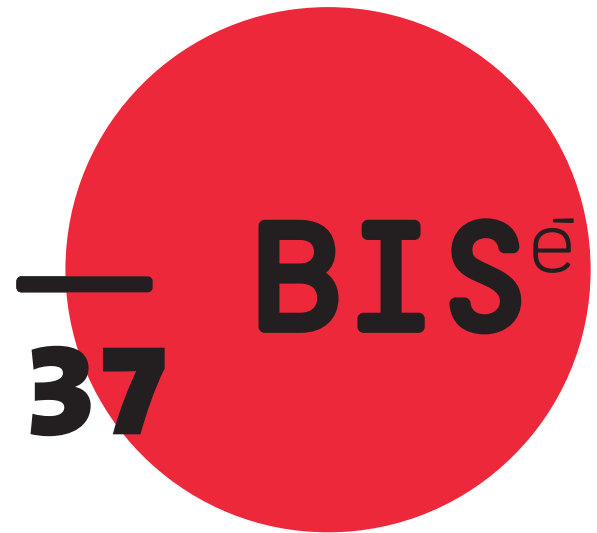
C'est au cours de cette soirée que se tiendront les débats sur les motions visant à modifier nos statuts, que propose l'Assemblée des personnes déléguées et sur lesquelles les membres doivent se prononcer.

Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration vous présenteront le rapport annuel 2025-2026.



Je vous attends en grand nombre !

● **Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente**



AG.2526.001

CONVOCATION • RÉUNION ORDINAIRE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de toutes et de tous les membres
de l'Alliance (CAF, CSSDM, Peter Hall)**

Mardi 26 mai 2026 à 17 h 30*

À LA PLAZA ANTIQUE (6086, rue Sherbrooke Est, Montréal)

* Session du matin à 9 h 30 au secrétariat de l'Alliance pour les membres qui travaillent en soirée.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

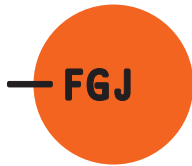
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption d'un procès-verbal
3. Modifications aux statuts de l'Alliance
4. Fermeture de classes à la francisation dans le secteur de l'éducation des adultes
5. Rapport annuel du Conseil d'administration
6. Sujets divers

Ayez en main votre carte de membre 2026 pour éviter un délai d'identification.

Si vous avez besoin d'un service d'interprètes LSQ, prière de communiquer avec laurence.calixte@alliancedesprofs.qc.ca dès que possible.



FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

LISTE DE PRIORITÉ ET BASSINS SAI MIXTE —
AFFECTATIONS POUR 2026-2027

Toutes les personnes détenant une qualification légale (brevet, permis ou autorisation provisoire) inscrites à la liste de priorité et celles qui font partie des bassins auront accès à un affichage par l'entremise du site SAI (<https://seances.cssdm.gouv.qc.ca>) à compter de 16 h le lundi 8 juin, jusqu'à 9 h le mercredi 10 juin.

Les postes et contrats offerts à cette séance SAI mixte seront ceux menant à la permanence, les contrats à durée déterminée de plus de 50 %, les remplacements liés à la maternité ainsi que les autres contrats et affectations qui doivent être directement offerts aux personnes inscrites dans les bassins (contrats de moins de 50 %, remplacements à durée indéterminée...). Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) procédera aux affectations dès la fermeture de cette séance. Les personnes qui obtiendront une affectation seront avisées par courriel. La date d'entrée en fonction sera le 24 août 2026 dans la plupart des cas.

ORDRE D'AFFECTATION

Les postes menant à la permanence, les contrats à durée déterminée de 50 % et plus ainsi que les affectations liées à la maternité sont offerts en premier lieu aux enseignante-s inscrite-s sur la liste de priorité selon leur rang. Par la suite, les affectations qui n'ont pas été attribuées aux

personnes inscrites à la liste de priorité et celles qui doivent être offertes directement via les bassins sont proposées aux enseignante-s des bassins. L'ordre de priorité des bassins doit être respecté comme suit : priorité au bassin des contrats à temps plein (EBLP), ensuite à celui des contrats à temps partiel (EBPP) et finalement au bassin de suppléance occasionnelle (EBSO). Voici un exemple : *Champ 12, français au secondaire – M. X est inscrit au bassin d'admissibilité à des contrats à temps partiel et Mme Y est inscrite au bassin de suppléance occasionnelle. Si les deux demandent la même affectation, c'est M. X qui l'obtiendra, étant donné qu'il est dans un bassin supérieur à celui de Mme Y.*

Cependant, si ces deux personnes étaient inscrites dans le même bassin, l'affectation pourrait être offerte à l'une ou l'autre, car il n'y a pas de priorité entre les enseignantes et enseignants à l'intérieur d'un même bassin.

FAITES UN CHOIX ÉCLAIRÉ

Puisque vous avez l'obligation d'accepter l'affectation que vous avez choisie et qui vous est confirmée par le CSSDM, nous vous recommandons de ne postuler que pour les contrats et affectations qui vous intéressent vraiment. En effet, si vous refusez un contrat ou une affectation alors que vous y avez posé votre candidature, vous serez considéré-e comme étant démissionnaire et votre dossier d'employé-e sera fermé par le CSSDM.

Lisez attentivement toutes les informations de l'affichage, car certaines affectations ne font pas automatiquement l'objet d'un contrat. En cas de doute, informez-vous en consultant des collègues ou en appelant l'école pour plus de renseignements.

SAI-LISTE DE PRIORITÉ
OU SAI-BASSINS ?

Les personnes inscrites sur la liste de priorité sont automatiquement inscrites dans le bassin des contrats à temps plein (EBLP). Elles ont donc accès aux deux types d'offres d'affectation. Nous vous rappelons que la priorité que vous détenez ne vaut que pour les postes offerts à la liste de priorité (postes menant à la permanence, contrats de plus de 50 % et liés à la maternité). Si vous choisissez un autre type de poste (contrat de moins de 50 %, remplacement à durée indéterminée, entre autres), vous ne détenez pas cette priorité, puisque l'octroi de votre choix s'effectue via le bassin des contrats à temps plein (EBLP) et non pas via la liste de priorité.

Pour plus d'informations, nous vous recommandons de visiter régulièrement le site SAI du CSSDM.

Les dates des séances d'affectation pour le début de l'année scolaire 2026-2027 y seront aussi publiées.

●
Leslie Lemberger, conseillère
Élise Longpré, conseillère

AFFICHAGE SAI MIXTE ET ÉLARGIE
BASSINS : AUTRES CHAMPS, ÉTUDIANT·E·S, RETRAITÉ·E·S
ET NON-LÉGALEMENT QUALIFIÉ·E·S —
ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Cette séance d'affectation par Internet (SAI) est offerte aux enseignante-s de la liste de priorité et des bassins et elle inclut : autres champs, étudiant-e-s, retraité-e-s et non-légalement qualifié-e-s.

Les enseignante-s légalement qualifié-e-s, mais qui souhaitent obtenir une affectation dans un champ autre que celui de leur qualification légale, pourront donc y faire leurs choix via le bassin des enseignante-s qualifié-e-s dans un autre champ (ECQA). Veuillez noter qu'il n'y a pas de priorité entre les enseignante-s d'un même bassin. La SAI se déroulera

du lundi 15 juin (16 h) au mercredi 17 juin (9 h) sur la plateforme du CSSDM (<https://seances.cssdm.gouv.qc.ca>).

NB : la séance se termine bien à 9 h le 17 juin et non à 16 h cette même journée, comme nous l'avions indiqué dans l'infolettre du 13 avril dernier, destinée aux personnes inscrites et aux nouvellement inscrites à la liste de priorité.



●
Leslie Lemberger, conseillère
Élise Longpré, conseillère

ÉDUCATION DES ADULTES RAPPEL D'ÉCHÉANCE — ENTREVUES D'INFORMATION POUR L'ANNÉE 2026-2027



Les enseignant·e·s de l'éducation des adultes dont le nom figure à l'une des listes de priorité d'emploi (priorité, de rappel, locale et étudiante) ont jusqu'au **27 mai 2026 à midi** pour s'inscrire aux entrevues de vérification. Pour les entrevues d'information, vous devez confirmer au plus tard **le 10 juin 2026 à midi** avoir pris connaissance des détails. Les renseignements à ce sujet et à la procédure

d'inscription aux entrevues d'information et de vérification sont disponibles sur le site SAI (<https://seances.cssdm.gouv.qc.ca>), dans la section Documentation sous l'onglet Informations générales FGA.

Pour plus de précisions, consultez le BIS numéro 36.



Chantal Forcier, conseillère

DÉFI DES PERSONNES ALLIÉES

Plusieurs équipes-écoles ont pris part au Défi des personnes alliées dans les établissements du Centre de service scolaire de Montréal.



À l'école Léonard-De Vinci (ci-contre), notamment, ils ont fièrement porté les macarons et affiché le drapeau LGBTQ2S+!

À l'école Louis-Joseph-Papineau (ci-bas), un kiosque contenant une foule d'informations a été installé pour mieux renseigner les élèves.

**DE BELLES
INITIATIVES!**

Photos : Courtoisie



Pétition : rehaussement du financement
du réseau scolaire public

Pétition

[Signature]

SIGNEZ ICI!

**Nos chantiers
sont prêts.
Notre expertise
fait la différence.**

Fae

**Fae RÉPARONS L'ÉCOLE PUBLIQUE Fae RÉPARONS
L'ÉCOLE PUBLIQUE Fae RÉPARONS L'ÉCOLE**

